

Fédération des Arts de la Rue Auvergne-Rhône-Alpes
Syndicats des Cirques et Compagnies de création - SCC Auvergne-Rhône-Alpes
Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles - Syndeac Auvergne-Rhône-Alpes
Syndicat national des Arts vivants - Synavi Auvergne-Rhône-Alpes

A : Monsieur Marc Drouet, directeur régional des affaires culturelles
Monsieur François Marie, directeur régional adjoint des affaires culturelles
Monsieur Bastien Colas, directeur du pôle création, médias et industries culturelles
Madame Jacqueline Broll, directrice du pôle action culturelle territoriale
Madame Sylvie Dhuyvetter, conseillère danse, arts du cirque
Madame Flavie Lejemtel, conseillère théâtre, arts de la rue, marionnettes
Monsieur Jérémie Villaume, conseiller théâtre, arts de la rue, marionnettes
Monsieur Julien Brun, conseiller musique
Madame Isabelle Combourieu, conseillère musique

Copie aux membres de la Plateforme régionale des employeurs du spectacle vivant et à leurs interlocuteurs du Conseil régional et de l'agence culturelle régionale :
à Ginette Chaucheprat, directrice de la culture et du patrimoine au Conseil régional
à Caroline Frezza-Buet, responsable du service spectacle vivant au Conseil régional
à Nicolas Riedel, directeur de l'agence culturelle Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant
à Léo Anselme, chargé de mission politiques publiques et territoires, Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

Lyon, le 28 avril 2021

Objet : Mise en oeuvre du plan de relance pour les équipes artistiques non habituellement aidées par l'Etat

Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles,
Monsieur le Directeur régional adjoint des affaires culturelles,
Monsieur le Directeur du pôle création, médias et industries Culturelles,
Madame la Directrice du pôle action culturelle territoriale,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers pour le spectacle vivant,

Au sein de la Plateforme régionale des employeurs du spectacle vivant, nous représentons les équipes de création indépendantes, subventionnées ou non subventionnées.

À ce titre, nous sommes particulièrement vigilants, dans le cadre de la concertation que vous avez initiée avec la Plateforme, en ce qui concerne l'affectation de la partie du plan de relance qui cible les artistes non habituellement aidés par l'Etat.

En ce qui concerne le volet 1 nous vous avons demandé (courrier Plateforme du 25 mars) la rédaction d'un communiqué clair sur les modalités de ce plan de relance, et la circulation de ce document auprès de toutes les structures régionales repérées par la DRAC. De votre réponse, nous déduisons que les équipes qui n'ont pas été contactées par vos services relèvent plutôt du volet 2.

Pour ce volet 2, nous demandons la mise en place d'un dispositif clair et accessible d'aide directe aux lieux et aux compagnies, qui puisse être communiqué en toute transparence à toutes les structures régionales, pour affecter les fonds du plan de relance sur la base de critères formels, simples et explicites.

Ces critères ne doivent surtout pas exclure les équipes artistiques qui travaillent directement en prise avec le champ social, éducatif, médical, citoyen, sans l'entremise d'autres opérateurs culturels. Car, œuvrant dans des lieux non institutionnels et dans l'espace public, elles sont un maillon peu visible mais essentiel du service public de la culture, mission qu'elles exercent parfois avec l'aide de dispositifs de droit commun ou transversaux qui s'avèrent souvent insuffisants.

À l'appui de cette demande, nous vous transmettons les résultats du questionnaire initié par le SCC, questionnaire qui a été relayé largement auprès des équipes indépendantes, adhérentes ou

non de nos organisations. A ce jour nous avons reçu 135 réponses, qui donnent une image de la diversité, de la vitalité et des difficultés des équipes de création de la région.

Nous répondons ainsi à la sollicitation de nos organisations par vos services pour vous aider à identifier les équipes (lieux et compagnies) habituellement pas ou peu aidées par l'Etat. Nous considérons en effet qu'il ne nous appartient pas, en tant qu'organisations professionnelles, de décider qui mérite de bénéficier du plan de relance, en portant des jugements sur leur projet artistique. En revanche, il nous incombe de vous faire remonter la variété des acteurs et de leurs situations, et de demander un dispositif adéquat pour traiter cette diversité sur des critères objectifs afin d'éviter tout risque de favoritisme. Cette demande fait suite aussi à nos échanges écrits et oraux dans le cadre de la concertation avec la Plateforme, à l'état des lieux des équipes artistiques ainsi qu'aux contributions pour le plan de relance que nous nous vous avons fait parvenir, et que nous sommes disposés à discuter avec vous, pour en préciser les implications concrètes, vitales pour les équipes que nous représentons.

Nous demandons enfin la publication de toutes les aides attribuées.

Conscients que vous travaillez ardemment à la mise en œuvre concrète de ce plan, confiants en l'écoute attentive que vous nous avez déjà témoignée, et en votre souci d'une approche fine des réalités de l'emploi artistique, nous vous adressons nos sincères salutations.

la Fédération des arts de la rue Auvergne-Rhône-Alpes,
les délégations régionales du SCC, du Syndeac et du Synavi.